

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

Membres présents : 17

Membres excusés :

Mme VALLEE G. donne pouvoir à M. RICOUL G., Mme GUITTENY L. donne pouvoir à Mme LERAY A., Mme VALLEE A. donne pouvoir à M. EVAIN P., M. PORCHER M. donne pouvoir à M. MELLERIN T., M. MICHOU E. donne pouvoir à Mme MERLET C., Mme LEDUC S. donne pouvoir à M. LOREAU Y, Mme MOUROT S. donne pouvoir à Mme GROLLIER A, Mme TOUCANNE J. donne pouvoir à Mme LEDUC- BOUCHAUD C., Mme LUCAS B. donne pouvoir à M. HERITEAU M.

Absent :

M. QUELEN C.

Secrétaire de séance :

Mme LERAY Aurélie

Ouverture de séance : 20 h 30

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2017

*Adopté à l'unanimité.*

Abstention de M. HERITEAU Marc absent lors de cette séance.

## **I - BUDGET PRIMITIF 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Présenté par M. RICOUL, Adjoint aux finances :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Recettes	Budget Total
+ 55 000 €	+ 55 000 €	<b>4 399 249,74 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Recettes	Budget Total
Réajustements à l'intérieur de la section d'investissement	—	<b>3 297 870,74 €</b>

*Adopté à l'unanimité.*

*4 abstentions des membres de la minorité.*

## **II - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURE D’UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire fait part à l’Assemblée Délibérante qu’en raison du départ en retraite du responsable des services techniques, il convient d’ouvrir un poste de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, grade sur lequel postule son successeur.

*Adopté à l’unanimité.*

## **III - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D’ASSAINISSEMENT ET D’EAU POTABLE EN 2016**

En application de l’article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal de chaque Commune adhérant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet Etablissement.

M. Gildas RICOUL fait une présentation synthétique desdits rapports.

## **IV – RAPPORT D’ACTIVITES 2016 DE LA CCSE**

M. Laurent LAUTREDOU, Directeur général des services de la Communauté de Communes Sud Estuaire présente comme le stipule la réglementation, le rapport retraçant l’activité de l’établissement.

*A l’issue de la présentation, M. Pascal EVAIN s’interroge sur la compétence de la lutte contre les ragondins qui serait potentiellement transférée à l’EPCI corrélativement à la réglementation GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans la mesure où les ragondins pourraient attaquer les digues.*

A ce jour, des réflexions sont en cours avec le FDGDON, le SAH et l’Etat mais la question n’est pas encore tranchée.

*Mme Chantal LEDUC-BOUCHAUD s’interroge sur la pérennisation des 7 contrats aidés. Il semblerait que le personnel conserve leur poste en qualité d’agents titulaires.*

## **V - LUTTE CONTRE LES TAUPES – PRIME A LA CAPTURE - 2017**

Vu l’arrêté municipal du 17 avril 2012 concernant la lutte contre les taupes afin de procéder à leur régulation,

Considérant les dégâts agricoles et paysagers provoqués sur les terrains de la Commune,

Compte tenu des formations suivies par un certain nombre de bénévoles organisées par le FDGDON 44,

Il est proposé de rémunérer les personnes dûment habilitées à piéger les taupes en instaurant une prime forfaitaire annuelle de **225 €** par piégeurs.

*Adopté à l’unanimité.*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Attribution du marché de travaux pour l'aménagement des rues du Bois Roux – de la Sorbonne et du RP Aupiais à l'entreprise BREHARD TP pour un montant de **173 840,76 € TTC**.

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Dojo et d'un espace d'accueil au cabinet d'architecture DEESSE 23 pour un montant de **197 693,10 € TTC**.

La séance est levée à 21h35.